

opqibinfos

n°3

La lettre d'information de l'OPQIBI

organisme de qualification de l'ingénierie

EDITO

Bonne et heureuse année 2005 !



Vous comprendrez que mes premières pensées aillent aux victimes de la catastrophe qui a si durement frappé l'Asie le 26 décembre dernier. Croyez bien que l'OPQIBI tâchera d'exprimer au mieux sa solidarité envers les pays sinistrés.



Malgré ce drame, c'est sur un sentiment de satisfaction que s'est achevée l'année 2004 pour notre organisme, et ce pour plusieurs raisons. Si nous sommes satisfaits c'est, avant tout, parce que les structures qualifiées le sont également envers l'OPQIBI et sa qualification, comme le montrent les résultats de l'enquête réalisée durant l'été dernier (et dont vous trouverez le détail en pages 2 et 3). Nous nous en réjouissons et allons poursuivre nos efforts pour améliorer encore davantage nos services.

En outre, les « ajustements » de la nomenclature de qualification, liés aux cas de jurisprudence qui se sont fait jour depuis son entrée en vigueur en septembre 2002, ont été entérinés par le conseil d'administration. Ce travail, s'il s'est avéré difficile et a demandé beaucoup de bonne volonté, a été réalisé en conservant les principes de fonctionnalité et de simplification édictés lors de la modernisation de l'organisme.

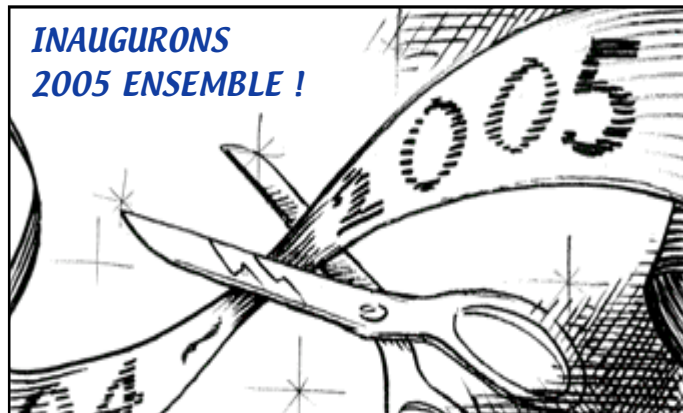
En complément de ces ajustements, une série de nouvelles qualifications (énergies nouvelles renouvelables (ENR), management de projet, ...) a été approuvée afin d'adapter la nomenclature OPQIBI aux évolutions des métiers de l'ingénierie et de répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage.

Enfin, en septembre dernier, la commission de normalisation AFNOR à laquelle nous avons participé a validé le projet de norme NF relative au fonctionnement des organismes de qualification (OPQ). Son homologation par les pouvoirs publics doit intervenir prochainement.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE
DE SATISFACTION 2004
EN BREF
QUOI DE NEUF ?
AGENDA / COMITÉS

> 2-3
> 3
> 4
> 4

INAUGURONS
2005 ENSEMBLE !



L'année 2005 va marquer le début d'un nouveau cycle pour notre organisme.

Il s'agira, tout d'abord, de lancer officiellement l'OPQIBI sur la voie de l'accréditation. Notre ambition dans ce domaine est d'aller plus loin que ce que prévoit la norme AFNOR "OPQ", afin de valoriser au mieux l'apport de la qualification et de satisfaire au maximum les attentes de ses utilisateurs. Parallèlement, nous nous attacherons, en interne, à aboutir à une meilleure reconnaissance du travail des membres et instructeurs des comités de qualification et label.

Faciliter l'accès des TPE à la qualification constituera une autre priorité. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que l'arrêté du Ministère de la Justice du 18 déc. 2000 modifié le 1^{er} déc. 2003 fait de l'obtention de la qualification OPQIBI la première condition pour que les prestataires d'ingénierie puissent pratiquer le droit à titre accessoire (rédaction d'appels d'offres, de cahiers des charges, ...).

Pour simplifier la démarche de qualification des postulants, un site Extranet sera mis en place dans le courant 2005.

Enfin, la promotion de la qualification auprès des maîtres d'ouvrage sera poursuivie, notamment dans le cadre des actions communes menées par les OPQ. Elle sera complétée, dans un souci de clarté vis-à-vis des acheteurs, par une concertation particulière entre les OPQ de prestations intellectuelles sur les domaines de qualification qu'ils ont en commun.

Sur ces objectifs ambitieux, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2005.

Michel FAUDOU
Président de l'OPQIBI

Résultats de l'enquête de s

En juillet et août 2004, l'OPQIBI a réalisé une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble de ses qualifiés. Il s'agissait de la première enquête de ce genre depuis la création de l'organisme. Près de la moitié des structures qualifiées (45 %) y ont répondu.

>>> Un niveau de satisfaction élevé à l'égard de la qualification OPQIBI

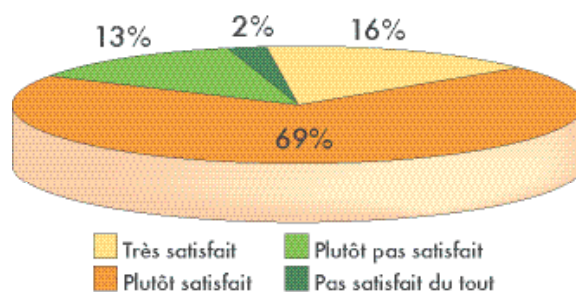
85 % des structures qualifiées se déclarent plutôt ou très satisfaites de la qualification OPQIBI. Lorsqu'on les interroge sur les avantages de la qualification, les choix les plus fréquents sont :

- > valoriser les compétences d'un prestataire (87 %)
- > disposer d'un atout concurrentiel (61,1 %)
- > instaurer une relation de confiance avec ses clients (58,8 %)

Par contre, une majorité des qualifiés OPQIBI ne pensent pas que la qualification permette de bénéficier d'une réduction de prime d'assurance (59,1 %). De même, seule une majorité relative affirme que la qualification permet d'accéder plus facilement aux marchés (46,5 % contre 44,1 %).

Enfin, à la question "Les donneurs d'ordre vous demandent-ils de produire votre certificat de qualification OPQIBI lors de consultations ou d'appels d'offres ?", 54 % des qualifiés répondent rarement ou jamais. Ce résultat peut paraître étonnant quand on se souvient que, dans l'enquête réalisée par l'AITF, l'ATTF et l'OPQIBI en septembre 2002, 59 % des ingénieurs et techniciens territoriaux déclaraient toujours requérir un certificat de qualification lors d'appels d'offres ! Quoi qu'il en soit, cela prouve que les efforts de promotion en direction des clients (publics et privés) de l'ingénierie devront être poursuivis et intensifiés.

Niveau de satisfaction des structures qualifiées à l'égard de la qualification OPQIBI



> Dématérialisation des appels d'offres

Depuis le 1^{er} janvier, l'État, pour les marchés supérieurs à 150 000 Euros, et les collectivités territoriales, pour les marchés supérieurs à 230 000 Euros, doivent être en mesure de recueillir, par voie électronique, les offres des candidats. Cette dématérialisation possède un double objectif : rationaliser la fonction "achat" des organismes publics et faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

Concrètement, les collectivités publiques doivent procéder à la mise en ligne de leurs dossiers de consultation et être en mesure de recueillir, via Internet, les offres des candidats intéressés.

Cette obligation ne contraint cependant pas ces collectivités à mettre en place une plate-forme d'échange sécurisée, ni même un site Internet. En effet, elles peuvent faire appel à des prestataires qui, généralement, proposent des plates-formes "clé en main" assurant les fonctions suivantes : publication des avis, mises en ligne des dossiers de consultation (DCE), retraits des DCE, dépôts des candidatures et des offres, préparations des commissions d'appels d'offres (CAO), ouvertures des plis, échanges sécurisés, notifications. Parmi les prestataires actuels les plus connus sur le marché, on peut citer le portail Internet achatpublic.com, avec lequel les organismes de qualification (OPQ) ont signé une convention de partenariat en mars 2004.

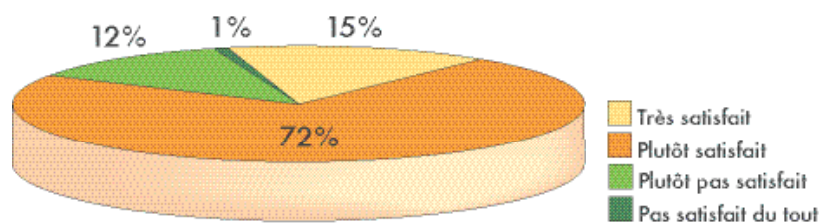
atisfaction 2004

>>> L'OPQIBI : un organisme apprécié par ses qualifiés

87 % des structures qualifiées se déclarent satisfaites de l'organisme OPQIBI. Cette satisfaction se retrouve au niveau de l'accueil téléphonique (74 %), de la disponibilité des interlocuteurs (70 %), de l'information aux qualifiés (63,8 %) et des réponses apportées par l'OPQIBI aux interrogations de ces derniers (56,6 %).

Seule ombre au tableau, 28 % des structures qualifiées jugent les délais d'instruction trop longs. Dès 2005, d'importants moyens seront donc mis en œuvre pour pallier cet écueil.

Niveau de satisfaction des structures qualifiées à l'égard de l'OPQIBI

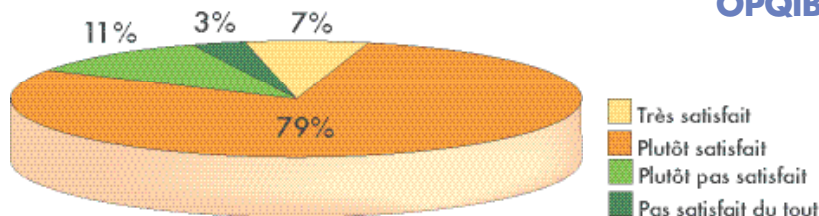


>>> La "nouvelle" nomenclature OPQIBI très largement approuvée

La nomenclature des qualifications OPQIBI, entrée en vigueur en septembre 2002, recueille une très large approbation puisque **86 % des qualifiés** en sont plutôt ou très satisfaits.

Il est cependant à noter que près de 20 % des structures qualifiées possèdent une ou plusieurs spécialités qu'ils ne retrouvent pas dans la nomenclature et qu'ils souhaiteraient voir reconnues par l'OPQIBI. Une réflexion est actuellement menée par notre organisme pour répondre à cette demande de reconnaissance. Elle devrait aboutir à des propositions concrètes au cours de l'année 2005.

Niveau de satisfaction des structures qualifiées à l'égard de la nomenclature de qualification OPQIBI



ENBREF

Les OPQ

au Salon des Maires 2004

Les **16, 17 et 18 novembre derniers** à Paris, 8 OPQ dont l'OPQIBI ont participé au Salon des Maires et des Collectivités Locales dans le cadre d'un "Espace Qualification".

Cette participation a été l'occasion de promouvoir leur portail Internet commun **www.qualientreprises.com** ainsi que la fiche pratique sur les modalités d'utilisation de la qualification dans les marchés publics.



L'OPQIBI à Pollutec 2004

Du **30 novembre au 3 décembre dernier** à Lyon, l'OPQIBI a, pour la première fois, participé au Salon Pollutec. Partenaire du "village ingénierie", l'OPQIBI a tenu 2 conférences : la première sur la qualification des prestataires d'ingénierie en environnement, la seconde sur ses nouvelles qualifications en Énergies Renouvelables et en Développement Durable.



Réunion d'information à Nantes

Le **6 octobre dernier**, l'OPQIBI a tenu une réunion d'information dans les locaux de la CCI de Nantes. Son thème : l'intérêt de la qualification pour les prestataires d'ingénierie et les acheteurs.

QUOI DE NEUF ?

> Le site portail

qualientreprises.com récompensé

Qualientreprises.com, le portail dédié à la qualification d'entreprise a été primé lors des 3^{èmes} Trophées Internet de la Construction, le 29 septembre dernier. Organisés par PRO BTP et Batiactu.com, ces trophées récompensent les meilleurs sites Internet du secteur de la construction.

Qualientreprises.com a reçu le prix du « **meilleur site de l'année dans la catégorie Associations / Organismes** ».

Qualientreprises.com, en ligne depuis juin 2004, a été créé par OPQIBI, OPQFC, OPQTECC, QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIPAYSAGE, QUALIPROPRE et QUALISPORT.

> Bienvenue aux nouveaux qualifiés

Aux sessions des comités de juin et octobre 2004, 23 nouvelles structures ont été qualifiées :

Raison sociale	Ville	N° de certificat		
ECI	Olivet (45)	10	04	1662
BOURGOGNE STRUCTURE	Dijon (21)	06	04	1663
COFEX	Marseille (13)	10	04	1664
JMC ENVIRONNEMENT	Brunstatt (68)	10	04	1665
PROTOURISME	Vannes (56)	10	04	1666
PRHYSE	Villeneuve d'Ascq (59)	10	04	1667
AIB (Dépt Environnement)	Champforgeuil (71)	10	04	1668
HABITAT & SANTE	Strasbourg (67)	10	04	1669
ENERGECO	Pau (64)	10	04	1670
SYMBIOSE ENVIRONNEMENT	La Chapelle Moulière (86)	10	04	1671
OCDR	Pouilly sur Loire (58)	12	04	1672
BAT'SUP	Linselles (59)	12	04	1673
EUROCONTACT (Protourisme)	Eaubonne	12	04	1674
TERRITOIRES 38	Grenoble (38)	12	04	1675
SCOPING	Châtenay-Malabry (92)	12	04	1676
ACCORDS EN VERT	Lyon (69)	12	04	1677
SOTEC INGENIERIE	Toulouse (31)	12	04	1678
MAHOC	Issy-les -Moulineaux (92)	12	04	1679
LES CLEFS DU PATRIMOINE	Paris (75)	12	04	1680
ECSB	Chalonnnes-sur-Loire (49)	12	04	1681
ENVISAGE	Toulouse (31)	12	04	1682
FERNANDEZ Thierry (Atelier Bleu)	Paris (75)	12	04	1683
AVR	Paris (75)	12	04	1684

AGENDA

Février 2005

Montpellier

Réunion d'information régionale sur l'intérêt de la qualification OPQIBI pour les prestataires d'ingénierie et les maîtres d'ouvrage (date et lieu à préciser).

Mars 2005

Clermont-Ferrand

Réunion d'information régionale sur la qualification OPQIBI pour les prestataires d'ingénierie (date et lieu à préciser).

Du 31 mai au 2 juin 2005

EUREXPO Lyon

L'OPQIBI participera avec QUALIFELEC, QUALIPAYSAGE et QUALISPORT aux salons ÉQUIPVILLE (Salon de l'équipement, de l'aménagement, du mobilier urbain et des services) et LUMIVILLE (Salon de la mise en lumière et de l'éclairage extérieur).

RÉUNIONS INTERNES OPQIBI

Assemblée générale annuelle :

Jeudi 24 mars 2005 à 14h30

Conseil d'administration :

- Jeudi 27 janvier 2005 à 14h30
- Jeudi 26 mai 2005 à 14h30
- Jeudi 29 septembre 2005 à 14h30
- Jeudi 24 novembre 2005 à 14h30

Sessions des comités de qualification :

- Session du 15 février au 8 mars 2005
- Session du 19 avril au 10 mai 2005
- Session du 21 juin au 5 juillet 2005
- Session du 11 oct. au 8 nov. 2005
- Session du 13 déc. 2005 au 10 janv. 2006

CONTACTEZ-NOUS

OPQIBI
73/77, rue de Sèvres
92514 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : 01 46 99 14 53 - Fax : 01 46 99 14 51
e.mail : opqibi@wanadoo.fr

Site Internet :
www.opqibi.com

OPQIBINFOS

Directeur de la publication :
Michel FAUDOU

Rédaction :
Daniel CANTALOUPE
Stéphane MOUCHOT

Réalisation :
ALPHA CONTACT


organisme professionnel de qualification de l'ingénierie :
infrastructure bâtiment industrie